Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2 .28 — TELEPHONE

Soutenez vos frères

Avec la décision prise par l'Union des Syndicats, la grève des maçons entre dans une nouvelle phase, la dernière, nous avons le droit de l'espérer maintenant, comme nous avons le droit d'espérer aussi que cette grève se terminera par la victoire des travailleurs.

Loin de nous la pensée de vouloir remonter au déluge, c'est-à-dire de prendre à son début un conflit qui dure depuis près de quatre ans et d'en faire l'historique. Qu'on nous permette, néanmoins, de rechercher le motif de la grève actuelle, de montrer que tous les torts sont du côté patronal, que les ouvriers ont fait tout leur possible pour éviter la grève, qu'ils n'ont cessé le travail que contraints et forcés par le mauvais vouloir des patrons capitalistes.

Le grève de 1906 se termina dans le cabinet du juge de paix. C'est là que furent signées les conditions de la reprise du travail, ces conditions que M. le Président du Syndicat des entrepreneurs exhibait triomphalement dans notre bureau, croyant avoir affaire à un enfant qu'on peut rouler tout à son aise. Il était stipulé dans ce contrat, que les maçons obtiendraient quelques centimes d'augmentation et que, le 1er janvier 1907, leur salaire atteindrait 0 fr. 45 par heure.

Le papier signé, avant de quitter le cabinet du juge, les délégués patronaux déclarèrent, encore, que le 1er janvier 1908, le salaire serait porté à 0 fr. 50. Les délégués ouvriers *prirent acte de cette promesse* et chacun tira de son côté.

Le 1er janvier 1907, les patrons tinrent la promesse écrite, mais — les paroles, autant en emporte le vent — ils ne crurent pas, le 1er janvier 1908, devoir se rappeler la promesse verbale.

Les ouvriers furent sages, ils attendirent. Le mois de janvier passa, le mois de février aussi. Ne voyant rien venir en mars, ils commencèrent à remuer. Déjà des lettres avaient été envoyées aux patrons, d'autres furent encore expédiées Les 0,50 ne vinren tpas.

Alors, la grève éclata et, dans les pourparlers qui eurent lieu, les patrons se contentèrent de répondre, chose énorme, que pour accorder aux travailleurs ce qu'ils demandaient, il était absolument nécessaire d'augmenter leurs prix, mais qu'en ces temps de crise industrielle, ils seraient mal venus de parler d'augmenation à leurs clients.

Augmenter leurs prix ? Comme si ces messieurs les entrepreneurs ne gagnaient pas assez avec les prix actuels !

Il est à remarquer, entre autres choses, que ceux qui se montrent les plus intransigeants, ceux qui sont cause qu'une solution n'est pas encore intervenue, ce sont justement les entrepreneurs qui courent les adjudications et consentent, pour enlever l'entreprise, des rabais absolument indécents. On voit, par là, combien leurs *arguments sont solides.*

Depuis le commencement de la grève, les ouvriers ont tout tenté pour aboutir à une solution, pour hâter la fin du conflit. Ils ont, par deux ou trois fois, demandé des entrevues qu'on leur a refusées ; ils ont, par deux ou trois fois, accepté des arbitrages repoussés dédaigneusement par leurs employeurs.

Ils sont prêts, encore, à discuter.

Citoyens Roubaisiens, nous tenions à vous répéter tout cela au moment où l'on fait appel à la solidarité des travailleurs pour aider les maçons dans leur lutte contre des capitalistes exploiteurs pour lesquels la parole donnée ne compte pas.

Voyez de quel côté est le bon droit ; voyez *quels sont les responsables du conflit* ; voyez quels sont ceux qui voudraient le solutionner et ceux qui désirent exactement le contraire.

Pour voir, pour juger, il suffit de regarder l'attitude des deux partis au cours de la grève.

Et comme vous condamnerez certainement les patrons gréviculteurs, vous apporterez votre obole pour soutenir vos camarades et permettre au bon droit de triompher. R. L.

REUNIONS SYNDICALES

Le citoyen Maurice Blanchard, secrétaire de la Fédération des Métallurgistes, *appelé* pour le syndicat de Roubaix, a fait deux réunions syndicales : A Croix, samedi soir, à Roubaix, dimanche matin, sous la présidence du citoyen Louis Dumont.

L'ordre du jour des deux réunions portait : De l'utilité du Syndicat et du Libre Choix du *Médecin. Ce sont ces deux points* que le citoyen Blanchard a traités d'une façon très complète.

Dans la société actuelle voilà sa thèse, les ouvriers gagnent un salaire dérisoire, ne leur permettant pas de vivre et de faire vivre leur famille. Isolés, les travailleurs, ne peuvent rien, groupés, ils pourraient tout .Donc, que tous les ouvriers se fassent inscrire à leur syndicat respectif, il en est temps, grand temps même.

A l'appui de cette thèse, et avec beaucoup de verve, le citoyen Blanchard a appelé une foule d'exemples, il y en a un qui nous a beaucoup frappé et que nous tenons à reproduire ici.

Etant allé visiter l'annexe du salon de l'automobile à Paris, le citoyen Blanchard fut tout étonné de trouver des machines outils qui fabriquaient en 2 minutes ,ce que lui, ce que tout ouvrier habile, mettrait deux heures à faire.

Combien d'ouvriers sur le pavé ces machines-là représentent-elles ,on n'ose faire le calcul.

Et la conclusion de l'orateur est celle-ci : Il faut que l'ouvrier entre au syndicat. Il faut qu'il fasse au plus vite son éducation, qu'il s'entraîne à la lutte, et qu'il réponde au progrès du machinisme, par des demandes de diminution des heures de travail. Il faut aussi qu'il poursuive la transformation de la société et mette les moyens de production entre les mains de ceux qui produisent tout et en ce moment n'ont rien.

Au cours de sa conférence, l'orateur avait, comme nous l'avons dit demandé pour l'ouvrier blessé, le libre choix du médecin, et flétrir les compagnies d'assurances qui lèsent les travailleurs. Il avait aussi parlé du sabotage.

On accuse, dit-il, les ouvriers de pratiquer le sabotage, mais les véritables saboteurs, ce sont les patrons, les capitalistes. Les minotiers *ne se sont jamais gênés pour mettre* du talc, de la sciure et d'autres corps étrangers avec le blé qu'ils allaient moudre. On sait comment les bouchers servaient des soldats. Voilà les vrais saboteurs !

Les ouvriers eux, se bornent, en fait de sabotage à faire ce que firent les maçons de Paris, à frapper à la caisse patronale.

Au lieu de se mettre en grève ,pour obtenir une augmentation de salaire, ces maçons employaient quatre sacs de chaux où il en fallait un, on les forçait à être dix heures sur le chantier, ils travaillaient neuf heures et ne pouvaient nuire aux clients ,mais seulement aux exploiteurs.

A la fin de la réunion, un ordre du jour affirmant la volonté des syndiqués de faire de la propagande en faveur du syndicat flétrissant la tuerie de Draveil-Vigneux et assurant les familles des victimes de la sympathie des métallurgistes roubaisiens. est voté à l'unanimité.

Les Cambrioleurs

Hier matin, à neuf heures, Elodie Demulder, ménagère, âgée de 62 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 193, où elle occupe une pièce au rez-de-chaussée et une au premier étage ,s'est aperçue que, dans la nuit, des malfaiteurs s'étaient introduits dans la pièce du rez-de-chaussée en escaladant le mur de clôture de la cour, donnant sur la rue Magenta et lui avaient dérobé une montre en argent pour dame, numéro 36833, d'une valeur de 20 francs un diamant de vitrier valeur neuf francs, un carnet complet de timbres rouges d'une valeur de 12 fr. 50 et une savonnette de 0 fr. 20 centimes .

Les voleurs ont écrit avec la savonnette sur la vitre de la fenêtre « Pas le sou ».

La victime avait, en effet, tout son argent au premier étage, et les cambrioleurs se plaignaient amèrement de ce manque de confiance.

Mme Demulder n'a rien entendu et ne peut dire à quelle heure le vol fut commis.

Une seule effraction est relevée, celle du cadenas fermant la porte qui donne sur la cour.

Les meubles visités n'étaient point fermés à clef.

De leur côté, les époux Forsman Camille cabaretiers et locataires principaux n'ont rien entendu.

ARRESTATIONS DE CAMBRIOLEURS. — (Voir aux Informations régionales).

RARESTATION D'UN VOLEUR

Nous avons dit hier, qu'on avait dévalisé un marchand de place qui remisait ses marchandises dans la cour d'un estaminet rue Pierre Motte.

On a arrêté le voleur qui se nomme J.-B. Messe et âgé de 16 ans et demeure, 17, rue des Fossés.

Il sera conduit à Lille aujourd'hui .

POUR RACOLACE

Contraventions ont été dressées hier contre : Marie Prudence, 29 ans, fille soumise et Léontine Lockmans, 27 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, 45.

Ces deux personnes se livraient sur le trottoir à un racolage énorme, arrêtant tous les passants, pour les engager à venir contempler leurs charmes déjà bien défraîchis.

VOL D'UNE MONTRE

Hier matin, à 11 heures, pendant la Fête de l'Enseignement, au Parc Barbieux, Jules Erkers, âgé de 50 ans, directeur d'usine à Lys-lez-Lannoy, a été soulagé de sa montre en or portant le numéro 35001 et de la chaîne à laquelle elle était accrochée.

La valeur de la montre et de la chaîne est de 260 francs.

Fédération des Amicales des anciens élèves des Ecoles publiques

La fête de l'Enseignement, organisée par la dite Fédération s'annonce comme devant obtenir le plus grand succès.

M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, présidera ; M. le général Sève, commandant la 1re brigade de cavalerie à Lille, a été délégué par M. le Ministre de la Guerre, pour assister à la cérémonie du matin, qui aura lieu à 11 heures, au Rond-Point du parc Barbieux. Le programme de la fête comprend trois parties : 1. Le matin, à 11 heures, au parc Barbieux, remise d'un drapeau à la section de tir et d'instruction militaire des Amicales de Roubaix et des environs ! A cette cérémonie figureront les drapeaux d'un grand nombre de Sociétés de gymnastique de France, affiliées à l'Union des sociétés de gymnastique, et de Sociétés d'anciens militaires, etc.

L'excellente phalange musicale des Anciens soldats musiciens français y participera. M. le général Sève sera entouré d'un grand nombre d'officiers, de M. le colonel Comte, du 43e de ligne : de M. Despatures, président des Sociétés de préparation militaire,etc.Immédiatement après la fête militaire, défilé de la section en armes, précédée de la musique des Anciens soldats musiciens français qui suivront l'itinéraire suivant : Boulevard de Paris, boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, rue de la Gare, rue Blanchemaille, rue Chapelle-Carrette, rue du Collège, Institut Turgot (dislocation).

A 2 heures, à l'Hôtel Ferraille, déjeuner intime offert aux autorités et notabilités, invitées par la Fédération. A 4 heures, à l'Institut où un siège spécial lui a été aménagé par la Municipalité, inauguration du Bureau de placement, sous la présidence de M. le Recteur, délégué du Ministre, qui sera accompagné de M. le directeur départemental, et de M. l'inspecteur primaire, et d'un grand nombre de notabilités.

A 7 heures et demie du soir, grande fête de nuit au square Pierre Cateau, avec le concours des Sociétés de gymnastique « La Roubaisienne » et « L'Ancienne », des sociétés « Le Cercle Molière » et des « Enfants de la Lyre de Wattrelos ». A l'issue de la fête, grand feu d'artifice.

MOUVEMENT SOCIAL

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — Les délégués de la Fédération du bâtiment sont priés de se réunir au local de la Fédération, Mardi, 30 juin, à huit heures du soir. Présence obligatoire.

Ordre du jour : Grève des maçons. — Création d'un secrétaire permanent. — Renouvellement de la Commission.

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT EN PIERRES BLANCHES.— La réunion extraordinaire aura lieu aujourd'hui lundi 29 juin, à 6 h. 1/2 précises du soir, au siège du syndicat.

Ordre du jour : Renouvellement du comité fédéral. — Création d'un secrétariat permanent. — Divers.

CERCLE D'ETUDES SOCIALES. — La réunion du *Cercle d'Etudes sociales* aura lieu le lundi 29 juin, à huit heures très précises du soir, au local 73-75 boulevard de Belfort.

Ordre du jour : 1. Causerie par le camarade Bracqmans. — 2. Revue économique et politique par le camarade Cournoy. — 3. Cotisations.

CHAMBRE SYNDICALE FEDEREE DES MOULEURS EN FER. — La réunion de commission aura lieu le lundi 29 courant, à 6 heures précises du soir « Au Maréchal de Coyghem », Grande-Rue 111

Ordre du jour : Assemblée générale. — Dispositions à prendre. — Présence indispensable.

ETAT CIVIL
de ROUBAIX du 28 juin 1908

Naissances. — Estelle Friant, rue Franklin,128. — Zulma Delcroix, avenue Julien Lagache. — Mireille Bernard, rue de Denain, 48, cour Dhalluin, 23. — Jean Deschamps, rue Pauvrée, 40. — Jacques Lebrun, rue de Valmy, 45.

Décès. — Marie Croes, 28 ans, bobineuse, rue Leverrier, 29. — Adèle Doutreligne, 38 ans, rue Mignart, maisons Vincent.

WATTRELOS

C'EST DEFENDU. — Charles Vanmalleghem, 24 ans, marchand de volailles, demeurant rue du Crétinier, 60, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir monté sur une voiture attelée de chien.

POCHARD. — Les gendarmes ont dressé une contravention à la charge du nommé Henri Ceenaeme, 54 ans, tisserand, demeurant rue de Tourcoing, cour Lallemand, 3, pour ivresse et tapage nocturne.

FLERS

CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour ne comportait pas de questions bien passionnantes. On devait s'occuper du budget. Cependant, la salle du Conseil était comble, et pas un conseiller ne manquait à l'appel.

Tout le monde s'attendait à quelque chose et l'attente de « tout le monde » n'a pas été trompée. On s'est assez sérieusement empoigné : 1. parce que M. Lepers, somnambule très extra-lucide, s'obstinait à vouloir lire *dans l'avenir* ; 2. parce qu'il ne savait plus ce qui s'était passé en cours de séance.

M. Coutelier est nommé secrétaire, et on débute par la lecture du *procès-verbal* de la dernière séance, qui est adopté.

Ensuite, on aborde l'ordre du jour.

Le compte administratif de 1907 accuse un excédent de recettes de 774 fr. 36, qui, ajouté au reliquat de 1906, donne 5312 fr. 52

BUDGET ADDITIONNEL. — La municipalité *réactionnaire sortie* n'ayant jamais rien fait, ayant même économisé sur les pauvres, il est tout d'abord nécessaire de réparer les injustices commises. Les 5312 fr. 52 vont y passer, ce qui permet à un réactionnaire de ricaner.

Tout est avalé.

Ah ! certes, ils n'avalaient pas tout, eux, mais qu'ont-ils fait pour le commerce local ? La municipalité actuelle, qui s'en occupe, a augmenté de 850 francs le crédit pour la fête du 14 Juillet.

BUDGET PRIMITIF DE 1909. — C'est ici que vont commencer les incidents.

M. Dubar pose une question au sujet des répartiteurs et constate que jusqu'ici ils n'ont jamais fait leur devoir.

M. Lepers, très routinier, se plaint qu'on ait enlevé la rubrique : « Gardes Messiers ».

M. le Maire. — Nous l'avons reporté aux gardes-champêtres.

M. Lepers — Vous devez avoir des gardes-messiers pendant la moisson.

Desquenne. — Mais si les gardes font le service.

M. Lepers bougonne et l'incident est clos.

CONTRE LA LUMIERE ET L'INSTRUCTION. — L'ex-maire ne tarde pas à revenir à la charge, à propos de l'éclairage. Le crédit est, en effet, augmenté.

— Pourquoi 3.000 francs ? interroge-t-il.

Desquenne. — Pour les classes.

M. Lepers. — Mais les enfants sortent avant la nuit.

Desquenne. — On fera l'étude.

Constant. — Et puis, il y aura des cours d'adultes. Puisque vous n'avez pas songé à les faire, il faut bien que nous y pensions, nous.

M. Lepers, gouailleur. — Y viendra-t-on ?

Constant. — Nous l'espérons bien.

LE GRAND CHAHUT. — Mais, c'est à propos du Bureau de Bienfaisance, dont le crédit est, aussi, augmenté, que la discussion devient des plus vives.

M. Lepers demande la parole.

« On augmente le crédit, déclare-t-il, mais il paraît qu'on veut diminuer le nombre des secourus,qu'on a averti les familles ayant des enfants à l'école libre que tout secours leur serait supprimé. »

Et, là-dessus, l'ex-maire, qui s'emballe, parle du pacte fondamental de la République, des déclarations du maire, auquel il pose en terminant cette question :

« Engagez-vous votre responsabilité ? »

Le Maire fait signe que oui.

Constant.— Je suis partisan de donner des secours à tous ceux qui en ont besoin, mais j'estime que ceux qui se servent de l'école libre ne rentrent pas dans cette catégorie. Nous avons des écoles où ils ne devraient rien payer. S'ils envoient leurs enfants aux autres, c'est qu'ils ont de l'argent, et nous n'avons pas à les secourir.

Delporte. — Du reste, il n'y a rien de fait.

M. Lepers. — Mais vous avez averti des familles.

Delporte. — Tout le monde a touché le 15.

M. Picavez, triomphant. — Oui, mais pas le 1er.

Delporte. — Mais, on n'y est pas encore, au 1er.

M. Picavez ravale sa chique pendant que Delporte, répondant à M. Lepers, ajoute :

« C'est vous, les réactionnaires, qui, lors du mariage Wattine, avez éliminé les républicains ».

M. Lepers. — C'était de la bienfaisance privée.

Delporte. — Qu'importe ! le fait est là.

LES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS. — L'incident est clos, mais un autre lui succède.

Constant demande que les subventions aux sociétés de secours mutuels soient distribuées au prorata du nombre de mutualistes.

Tous les réactionnaires protestent. C'est, pourtant, on ne peut plus juste. Mais, politique réactionnaire et justice, cela fit toujours deux.

Les interpellations se croisent dans la salle, et un assistant, un certain Nicolas Wackner, maître valet chez M. Lepers, ancien maire, se permet de prendre part à la discussion. Il traite les socialistes de « crapules ». On l'expulse, en attendant que son patron augmente ses appointements.

La proposition Constant est votée.

LE QUATORZE-JUILLET.— C'est la dernière grosse question.

M. Lepers *trouve moyen de revenir sur le* Bureau de Bienfaisance.

« Le jour du Quatorze-Juillet, interroge-t-il, refusera-t-on des secours aux familles ayant des enfants à l'école libre ? »

Desquenne.— La commission des fêtes statuera.

M. Lepers. — Alors, vous allez priver des français de secours un jour de réjouissances !

Desquenne. — Je vous répète que la commission des fêtes statuera.

M. Lepers, têtu. — Je veux savoir ce que vous ferez.

Constant. — Nous ferons, M. Lepers, ce que vous *n'avez jamais fait (rires).*

M. Lepers. — Y aura-t-il des exclusions ?

Desquenne. — Vous verrez plus tard.

Les réactionnaires sont furieux.

— Vous votez 1.600 francs ! crient-ils.

— Oui, répondent Constant, Desquenne, et Delporte. Mais nous ferons quelque chose. Vous, vous n'avez jamais rien fait, le 14 juillet n'était pas la fête, mais l'enterrement de la République !

M. Lepers. — Vous avez été envoyé pour prendre les intérêts des habitants de la commune. Vous êtes en train de faire du gâchis !

Desquenne. — C'est vous qui en avez fait ; vous avez fait de l'excédent sur les pauvres.

La discussion devient de plus en plus confuse.

M. Dubar ne cesse de répéter que « ce sera toujours les petits qui paieront, car les propriétaires retomberont sur eux ».

« C'est pourquoi, clame-t-il, la théorie socialiste de Karl Marx est bonne ».

Nous retenons ces paroles, que M. Dubar répéta une demi-douzaine de fois au cours de cette séance.

Desquenne lui répond

« S'il en est ainsi, les petits se diront que nous avons essayé de faire quelque chose pour eux, mais que les riches nous en ont empêché. Cela ne peut pas retomber sur notre dos, mais sur le leur ».

CHOSES DIVERSES. — On s'occupe ensuite d'une demande de subvention de la fanfare du Brœucq (renvoyée à la commission).

MM. Dubar et Lepers — deux frères ennemis, décidément — s'empoignent à propos du pavage.

On renvoie à la commission une demande de fournitures gratuites. — On adopte, à l'unanimité, le principe de la création d'un Conseil de Prud'hommes dans le canton de Lannoy.

Et la séance est close après une nouvelle protestation de M. Lepers, qui, très occupé de l'avenir, ne se souvient plus avoir voté le budget primitif.

Pour un peu, il voudrait qu'on recommence la séance, depuis et y compris la nomination du secrétaire.

WASQUEHAL

QUETE. — Une quête au profit d'une famille nécessiteuse a été faite dimanche dernier et a produit la somme de 101 fr. 30.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Hannart frères, un mécanicien Stove Alexandre, âgé de 52 ans, demeurant rue Jean Bart, s'est fait des contusions à la jambe gauche en recevant un rouleau.

M. le docteur Butin lui a prescrit un repos de 15 jours.

ETAT-CIVIL. — Naissance : Honoré Aubin, rue du Priez.

Je ne fume que le NIL

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Courses de Tourcoing

Journée très réussie. Un public nombreux se pressait à toutes les enceintes.

Parmi les notabilités présentes : M. Richard, secrétaire général de la Préfecture ; le général et Mme Chamoin, les colonels Conte et Breuillac, le commandant Benoit, M. Montsarrat, vétérinaire départemental ; Viel et Ledoux-Marchand, conseillers d'arrondissement ; Azeuf, ingénieur des chemins de fer du Nord ; de Barolet, directeur des Postes et Télégraphes ; Salembien et Cordier, adjoints, et de nombreux conseillers municipaux.

Voici les résultats :

Prix du Conseil Général (trot). — 1er Favorite IX, à M. Choquet ; 2e Fada, à M. Dassonville; 3e Frichti, à M. Labalette.

Rapports du Pari mutuel : Pesage, gagnant 8 fr. 50 ; placés 6 et 6. — Pelouse, gagnant 8,50; placés 7 et 6,50.

Total des mises : 3.400 fr.

Course de haies. — 1er Clisandre II, à M. Paget ; 2e Rhama, à M. Howes ; 3e Marengo II, à M. Gauwain.

Rapports : Pesage, gagnant 10,50 ; placés 9,50 et 13 fr. — Pelouse,gagnant 16 fr. ; placés 10 fr.50 et 15 fr. 50.

Total des mises : 5.330 fr.

Prix Beaumanoir (trot). — 1er heat. — 1er Ebahi, à M. Derguesse ; 2e Desbiars, à M. Castaings ; 3e Echa, à M. Rondony ; 4e Bamboula, à M. Peeters.

Rapports : Pesage, gagnant 21 fr. ; placés 10 fr. 50, 12 fr. et 18 fr. — Pelouse, gagnant 25 fr. ; places 10 fr. 50, 9 fr. 50 et 11 fr. 50.

Total des mises : 9.600 fr.

Prix des Officiers (steeple-chase). — 1er Saint-Georges III, à M. de Warren ; 2e Malamadour, à M. de Lozé.

Rapports : Pesage, gagnant 8 fr. 50 ; placés 6 fr. et 6 fr. — Pelouse, gagnant 8 fr. 50 ; placés 6 fr. et 6 fr. 50.

Total des mises : 5.850 fr.

Prix Beaumanoir (2e heat). — 1er Ebahi, à M. Derguesse ; 2e Desbiars, à M. Castaing; 3e Echanson, à M. Aubergé ; 4e Dwina, à M. Gerber.

Rapports : Pesage, gagnant 15 fr. 50 ; placés 8 fr., 9 fr. et 34 fr. — Pelouse, gagnant 13 fr. 50 ; places 8 fr. 50, 8 fr. 50 et 65 fr.

Total des mises : 6.100 fr.

Cross-Country militaire. — 1er Distance, à M. Lauzer ; 2e Nevers à M. de Montergon.

Rapports : Pesage, gagnant 18 fr. ; placés 8 fr. 50 et 10 fr. — Pelouse, gagnant 29 fr. ; placés 12 fr. et 11 fr. 50.

Total des mises : 4.795 fr.

Le Prix de la Société d'Encouragement (steeple-chase). — 1er Pilule du Diable, à M. de Mumm ; 2e Arbéost, à M. Nériot.

Rapports : Pesage, gagnant 10 fr. ; placés 7 fr. 50 et 8 fr. 50. — Pelouse, gagnant 13 fr. ; placés 8 fr. et 10 fr.

Total des mises : 7.735 fr.

Total général des mises : 41.900 fr.

La Musique militaire du 43e de ligne prêtait son gracieux concours et a été très applaudie.

Bien que la réunion ait été des plus reussies, on ne peut s'empêcher de regretter l'absence des grandes familles tourquennoises, qui semblent méconnaître les efforts faits par notre Société pour doter la région de courses intéressantes.

Après les courses, la Musique du 43e a donné un brillant concert sur la place de Tourcoing. *Les auditeurs étaient des plus nombreux et leur succès a été des plus vifs.*

VOL D'UNE MONTRE

L'agent Liétar a arrêté, dimanche matin, à 5 heures, à l'estaminet Hue, rue du Conditionnement, Arthur M..., 32 ans, inculpé du vol d'une montre.

DANS UN CABARET

Samedi soir, à 9 heures, MM. Henri R... et Desiré D... se disputaient à l'estaminet Dehaenas, rue Augereau, 35. Le patron de l'établissement voulut intervenir. Il fut malmené par les belligérants qui lui enlevèrent, *paraît-il, une somme* de 20 francs.

La police enquête.

LEURS RENTES

EN HEURTANT UNE BAGUETTE DE METIER. — Chez M. Alexandre Joire, filateur, *rue de la Latte*, M. J. Busschaert, 23 ans, rattacheur, rue du Labyrinthe, à Mouscron (Belgique) s'est blessé à l'auriculaire droit. 10 jours de repos.

EN HEURTANT LE BATI D'UN METIER. — Chez MM. Floris Lorthiois, peigneurs, 8, rue Charles Wattine, M. Adolphe Beckman, 38 ans, étirageur, rue Jeanne d'Arc, s'est blessé au pied gauche. 12 jours de repos.

UNE CHUTE. — Chez MM. Roussel et Bonte, brasseurs, M. Pierre Goessens, 37 ans, garçon brasseur, rue de Bondues, 20, s'est contusionné à la région dorsale. — 15 jours de repos.

ETAT CIVIL
de TOURCOING du 28 juin 1908

Naissances. — Denise Scalbert, rue de Normandie, 72. — Gabrielle Descamp, rue de l'Epinette. — Pauline Bisiaux, rue du Dahomey, 117.

Décès. — Jean Vanoothuyle, 59 ans, tisserand, rue de Gand, 982.

LILLE

LIBERTE CHERIE !

Pour être libres, trois femmes hospitalisées à St-Sauveur, saccagent leur réfectoire.

Dimanche, vers 6 heures de l'après-midi, trois femmes, internées à l'Hôpital Saint-Sauveur pour mesures d'hygiène, furieuses de cette « claustration », se rebellèrent.

Cassant les carreaux, fracturant les portes des armoires du réfectoire, le trio (trois jeunes femmes du pays de Léopold), fit un tel tapage que l'interne de garde dût faire appel à la police.

M. Jénot, commissaire de police du 3e arrondissement, informé de ces faits, se rendit à l'Hôpital avec des agents.

Le magistrat, après avoir constaté les dégâts commis par ces femmes, les fit conduire au poste.

Ces filles belges toutes trois, nommées Joseline Vanhoedenck, 21 ans, demeurant rue des Tanneurs ; Marie Marchand, 22 ans, habitant à Bruxelles, 55, rue de l'Etuve, et Anne Leemans 25 ans, dont le domicile est à Bruxelles, rue de la Presse, 22, ont été consignées à la disposition de la justice.

Cet exploit aura certainement l'effet contraire, *rêvé par ces dames*, qui sortiront de l'hôpital pour être les hôtes de la maison d'arrêt.

EN BAS DE SON ÉCHELLE

Sur la Grande-Place, un ouvrier tombe et se casse les deux poignets.

Un pénible et grave accident, est survenu dimanche après-midi ,sur la Grande-Place causant une profonde émotion, parmi les *nombreux promeneurs qui en furent les témoins.*

Un chaudronnier, M. Joseph Charels, âgé de 45 ans, au service de M. Glorian, artificier, se trouvait vers six heures du soir, monté sur une échelle, à l'angle de la Grande-Place et de la rue Nationale, accrochant des lampions à l'occasion des réjouissances publiques .

Soudain l'infortuné ouvrier, tout occupé à son travail, fit un faux mouvement, perdit l'équilibre et tomba tête en avant sur la chaussée, d'une hauteur de cinq mètres environ.

En voulant amortir sa chûte, le chaudronnier lança ses mains en avant.

Des passants, témoins de l'accident, s'empressèrent de relever le pauvre ouvrier, qui était resté inanimé sur le sol, perdant du sang en abondance, d'une large blessure au front.

Transporté en hâte dans une pharmacie voisine ,un docteur requis accourut et prodigua des soins empressés au blessé.

Le médecin constata que dans sa chûte le chaudronnier s'était, outre la blessure du front, cassé les deux poignets.

Après avoir reçu les soins que *nécessitait* son état, M. Charels a été transporté à son domicile, 65, rue de la Barre .

LE DANGER DES ESCALIERS

Dimanche vers quatre heures et demie de l'après-midi, le pompier *Louis Laloy*, 27 ans, de service à l'hippodrome, se trouvait dans un escalier, quand soudain, par suite *d'un faux pas*, il dégringola plusieurs marches.

Dans sa chûte, le pompier ne se fit heureusement que de légères contusions à la face. Après avoir été pansé par un docteur appelé aussitôt, le blessé a pu regagner son domicile .

PARIS-MENAGE Pour le linge et les laines VICTOR VAISSIER.

LES MURS ONT DES OREILLES... !

C'est pour avoir ignoré cette maxime qu'une désagréable mésaventure vient d'arriver à deux habitants de Fives.

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons relaté le vol commis dans l'estaminet de M. S. Trobel, 3, rue Vaucanson, où des malfaiteurs avaient dérobé un graphophone et diverses mesures en étain.

Sur la plainte du cabaretier, M. Martin avait ouvert une enquête et des soupçons s'étaient portés sur les frères C..., habitant rue Dupleix.

Le difficile était de pouvoir établir leur culpabilité, quand le hasard, si utile aux policiers, vint les servir en la personne du fils d'un des sieurs C..., le jeune Charles, âgé de sept ans.

Amené devant le commissaire, l'enfant, interrogé, déclara avoir entendu son oncle dire à son père que les mesures en étain dérobées la veille avaient été cachées derrière l'usine de Fives.

En présence de ces aveux, M. Martin fit arrêter les frères C..., qui, interrogés, protestèrent *énergiquement* de leur innocence.

Ils seraient, en outre, inculpés du cambriolage commis dans un estaminet inhabité de la rue Pierre Legrand, et où des mesures en étain, estimées 400 francs, ont été dérobées au préjudice de M. Bouilliez, brasseur.

Malgré leurs dénégations, ils ont pris en chœur le chemin du parquet.

LE LOUIS MAGIQUE

Mme Virginie Couchard, dont nous avons raconté hier, sous ce titre, la mésaventure, a été mise en liberté, son client, M. L..., n'ayant pu prouver le vol de 30 francs dont il prétendait avoir été victime.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

ACCIDENT DU TRAVAIL. -- Avant-hier, vers midi, un accident est survenu, chez M. Ed. Delesalle et Cie, filateurs de coton, 10, rue Pasteur, à La Madeleine, dans leur filature salle de préparation, à Vlieghe Fernande, âgée de 14 ans, varouleuse, rue Fémy, à Saint-Maurice. En nettoyant les broches de son banc, elle s'est fait une plaie par écrasement de deux phalanges de l'index droit et une plaie de la troisième phalange du médius droit.

Cet accident entraînera *probablement* une incapacité de travail de 30 jours et une incapacité permanente partielle.

ARMENTIÈRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Bartier Victor, 32 ans, rattacheur chez MM. Dansette frères, *filateurs, s'est blessé* à l'annulaire gauche en prenant un fil sur une broche. Un repos de 15 jours lui sera nécessaire.

— Questroy Hubert, 38 ans, garçon brasseur chez M. Motte-Cordonnier, s'est blessé assez fortement au coude gauche en descendant *un tonneau*. Un traitement de 15 jours lui a été prescrit par le docteur Baroux.

PATENTES. — Le Maire de la ville d'Armentières donne avis que ledit rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement entre les mains de M. Leotaud, percepteur, rue du Faubourg-de-Lille, 72 ,en cette ville, et que chaque contribuable est tenu d'acquitter dans les délais prescrits les sommes pour lesquelles il est porté.

HELLEMMES

ENTRE FEMMES. — Mme Conversey, habitant rue Ghesquière, balayait son ruisseau et poussait la boue vers la maison de Mme Louise Delbassée, 78 ans, demeurant au numéro 11 de la rue. Comme cette dame faisait remarquer à sa voisine que cela n'avait rien d'agréable, Mme Conversey entra en fureur, insulta la vieille dame, lui jeta à la figure de la boue et finalement tomba dessus à coups de manche à balai.

Plainte a été déposée contre l'irascible ménagère.

QUI N'ENTEND QU'UNE CLOCHE... — Avet Arthur, 32 ans, domestique de ferme chez M. Jean-Baptiste P..., cultivateur, rue Sadi-Carnot, est venu se plaindre à la police en déclarant que, rentrant, ivre, à la ferme, son patron ,le voyant dans cet état, lui administra une volée de coups à l'aide d'un manche de fourche.

Interrogé, M. P... nie les faits et prétend que son domestique est tombé sur un tonneau.

Qui a raison ?

EN FAMILLE. — Ayant eu une discussion avec la maîtresse de son frère Alphonse, Mlle Octavie Carreyn, 16 ans, recevait au domicile de ses parents, 33, rue Joseph Lebon, la visite de celui-ci qui, après lui avoir reproché sa conduite, la roua de coups et lui déchira ses vêtements. Le père, voulant s'interposer, eut le même sort.

Le brutal sera poursuivi.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES MENDIGOTS AU POSTE. — M. Doue..., commissaire de police, a mis en état d'arrestation treize individus, qui, depuis quelque temps, se faisaient remarquer par leur grossièreté à l'égard des personnes qui leur refusaient une aumône.

Après un interrogatoire d'identité et une sévère admonestation, ils ont été remis en liberté.

ANNAPPES

FUNERAILLES CIVILES. — Nous apprenons la mort du citoyen Jules Leclercq, dit Miché, cordonnier, décédé le 28 juin 1908, dans sa trente-neuvième année.

Ses Funérailles civiles auront lieu Mardi 30 juin, à cinq heures du soir.

Rendez-vous à la maison mortuaire, Grande-Rue à Annappes.

Les camarades se feront un devoir d'assister à ses funérailles.

Valenciennes

Chantage et mendicité

On nous communique l'article suivant :

Lettre ouverte à MM. les membres de la Municipalité

Messieurs,

« Il paraît que d'après une décision prise par ces Messieurs du clergé, des quêtes vont encore être faites à domicile, en vue de couvrir les frais d'une prochaine manifestation religieuse. Ces quêtes se feront, cette fois, par les dames.

» Nous en appelons ici à la conscience des républicains du Conseil et également aux représentants des intérêts généraux de la cité. Une fois de plus, l'opinion intime des habitants, ouvriers et commerçants, va être soumise à l'épreuve occulte des délégués du clergé.

» On a toléré, a-t-on dit, cette sorte de mendicité, au nom de la liberté. Comment a-t-on pu confondre cette intrusion étrangère *dans notre* intérieur, dans nos consciences, avec le mot liberté ! En effet, point n'est besoin d'être trop perspicace, pour être amené à reconnaître que ces visites de solliciteurs, c'est la *main-forcée* aux commerçants, aux travailleurs, et par conséquent une atteinte grave portée à la liberté, atteinte qui devient de la tyrannie.

» Donne qui veut, dira-t-on. Non, ne donne pas qui veut. Si le commerçant ne s'exécute pas, c'est la mise à l'index ; pour l'ouvrier, c'est la *menace* de perdre son pain. Cela n'est pas, diront les promoteurs de ces quêtes ? Nous pourrions prouver le contraire et citer des noms, si nous n'avions crainte d'aggraver la situation de ces personnes *trop franches*, trop loyales pour cacher leurs idées. Nous pourrions même citer des cas où des personnes quêteuses, n'ayant pas reçu cette année autant que la précédente, récriminèrent avec insistance. Nous pourrions également, pour démontrer combien le commerçant sans défense est à la merci de ces gens, signaler les récriminations des plus timorés et bons catholiques, pestant après passage des quêteurs, qui, circonstance aggravante, sont presque toujours du même quartier.

» Nous le demandons à la Municipalité. Va-t-on tolérer plus longtemps encore cette indigne mendicité, au profit d'un culte qui suffit amplement à ses besoins par ses quêtes intérieures et ses cérémonies largement payées. Que des citoyens de bonne volonté, veulent apporter leur appui pécunier au culte, c'est leur affaire, mais forcer en quelque sorte, périodiquement, l'ouvrier, le commerçant à verser son obole (plus elle est grosse, plus il est estimé) dans la caisse paroissiale, voilà ce que nous vous demandons de ne plus tolérer.

» *Alors qu'impitoyablement des malheureux* sont poursuivis pour infractions aux lois de mendicité, on favorise cette mendicité, au nom de la liberté (!) à des gens à qui rien ne manque.

» Il n'y a pas de raison pour que les autres cultes ne viennent pas aggraver cette situation.

» Nous demandons aussi, au nom de la liberté, que l'administration protège ceux qui, sous peine de perdre leur gagne-pain en refusant tout secours, ne peuvent se défendre contre cette nouvelle exploitation. »

Un groupe de petits commerçants.

ANZIN

FUMEE SANS FEU. — Un feu de cheminée s'est déclaré, rue de Condé, chez la dame Taimont rue de Condé.

Il a été rapidement éteint, sans avoir causé de dégâts.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Maxime Genes... — Mathilde Boucher. — Constance Guchmanta... — Roger Grisard. — Marthe Delcambre. — Marceau Loisse — Marcel Pamelard. — Roger Daily.

Publications de mariages. — Victor Duhaut, houilleur, et Célénie Duwelz, ménagère. — Alphonse Basily, métallurgiste, et Aurore Neveu, ménagère.

Mariages. — Eugène Flahaut et Aline Liénard. — Georges Ledent et Clarisse Gobert. — Gustave Dalverny et Adeline Stoclet. — Eugène Boulvin et Sophie Danhiez. — Henri Taverne et Marguerite François. — Aephonse Lemort et Louise Pétiaux. — Edmond Leleu et Eudoxie Desaillard.

Décès. — Louise Pollet, 32 ans, boulevard Dampierre. — Albert Dodémont, 16 ans, rue Félix Faure.

FRESNES

FUNERAILLES. — Les *funérailles* de M. Alfred Schmidt, mort dans les tristes circonstances que nous avons relatées avant-hier, à la Neuville-lez-Reims, auront lieu mardi, à 11 heures du matin à Fresnes.

Réunion chez M. Schmidt père, rue de Valenciennes.

ACCIDENT. — Delfosse Emile, 18 ans, chauffeur à l'usine à gaz, en chargeant son foyer a glissé et son pied a pénétré dans le dit foyer ce qui a occasionné une forte brûlure.

VIEUX-CONDÉ

LE CONCERT D'AUJOURD'HUI. — Nous publions ci-dessous le programme du concert qui sera donné ce soir, lundi, à 6 heures, place Victor Hugo, par l'Harmonie des mineurs de Vieux-Condé :

1. Les Amazones, marche (Lohmann). — 2. Le *Roi de Lahore* (Massenet). — 3. *La Maladetta*, adagio et valse du ballet (G. Vidal). — 4. Rollon, ouverture dramatique (Parès). — 5. Reproche d'amour (Boston-Romsberg).

Tous les amateurs de musique tiendront à venir écouter les vainqueurs de Gourney.

Beaucoup de docteurs recommandent le *Grande Pharmacie de France*. Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix et prix absolument normaux et rationnels.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

INCENDIE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, le feu a détruit une remise située derrière la maison de M. Fleury Jean, voyageur de commerce, rue de Douai prolongée. Les flammes furent éteintes par des voisins et les pompiers. Les dégâts, purement matériels, s'élèvent à 300 francs. Il y a assurance. On ignore la cause de cet incendie.

LES BEURRES. — Des échantillons de beurre ont été prélevés samedi matin par M. le commissaire central sur le marché de la Petite-Place. Ces échantillons seront soumis à l'analyse.

LES TROTTOIRS CYCLABLES. — Un représentant de commerce de Valenciennes, M. Desailly Antonin, a récolté un procès-verbal pour avoir pédalé sur le trottoir de la rue Abel-Bergaigne.

VOLEURS DE LEGUMES. — Le jardin de M. Delobelle Ulysse, ouvrier imprimeur, situé près du Vélodrome, a été visité par des amateurs de légumes qui ont dérobé des poireaux, et du thym